



Groupe Blanchet du 20 mai 2019

Rectorat Salle 201 – 11h

Ordre du jour : **point sur Parcours sup**

Un problème de paramétrage des places disponibles dans les formations à poser un problème à certains candidats, certains établissements ayant une jauge d'accueil à 200 places pour une capacité réelle de 20 places.

Seuls 5 établissements ont été impactés sur La Réunion mais 405 formations sont concernées au niveau national sur 14 000 formations.

Le Ministère a perçu le problème dès le lendemain et a réglé la situation en réinitialisant toute les formations sur les jauges d'accueil correspondant à la formation. Cette action a préservé les droits de chacun comme cela devait être. Les « oui » qui étaient valides sont revenus, les compteurs ont été remis à zéro.

Un jour supplémentaire de réflexion a été accordé à tous selon les dates limites de réponse propre à chaque formation.

La communication du Ministère pose le cadre : le paramétrage des places dans les formations est sous la responsabilité des proviseurs.

Pour les élèves reçus puis refusés, il faut pratiquer la « calinothérapie » sachant que tout est opposable mais que les actions en justice ne verraient leur objet examiné que dans 2 à 3 ans.

Les élèves concernés par le « bug », environ 500 dans l'académie ont tous reçu un courrier explicatif qui a reçu un bon accueil, le SAIO a tenu des permanences téléphoniques y compris de weekend.

Les professeurs principaux sont tous très mobilisés sans aucun doute pour Le Recteur.

Il y aura une phase complémentaire le 25 juin et il faut donc rassurer les élèves, puis une phase encore d'ajustement en Août.

Il faut éviter de généraliser le problème car seules 2% des formations ont été impactées en début de procédure. Il faut se servir des éléments de langage communiqués par le ministère (communiqué de presse) et relayés par le rectorat.

Le taux de croissance des admissions de 25% en 10 jours...

Thierry Bussy pour le lycée Leconte de Lisle fait remarquer que sur certaines formations supérieures dans son établissement, sur les 100 premiers classés seuls 20 ont confirmé et en MPSI sur les 100 classés, seuls 11 ont confirmés.

Attention aux messages avec les médias, prudence.

Le Recteur souhaite aborder l'avenir des CPGE après la réforme du lycée et 2 théories s'affrontent. Les purs et durs des maths avant tout et ceux qui pensent que les élèves seront plus ouverts donc plus adaptables, que le bas du CV doit être pris en compte.

L'évolution des CPGE est donc en réflexion en attendant la refonte des programmes des filières scientifiques et économiques. Les CPGE littéraires ne seraient pas touchées pour le moment.

Un sujet inquiète le ministère, il y a 6000 places vacantes en CPGE dont 54 sur La Réunion.

Il faudra sans doute privilégier la diversité ; normale sup et polytechnique y sont favorables.

Les maths et la physique ne remplissent pas les « prépas », il manque de filles dans les filières scientifiques et la concurrence des universités de renom se fait sentir.

Le SNPDEN souhaite aborder d'autres points non inscrits à l'ordre du jour.

Ils abordent le sujet des recrutements des adjoints sur poste REP+ dont les établissements d'accueil sur des postes susceptibles d'être vacants n'ont pas été conviés alors que la règle le prévoit.

Un seul collègue dont le poste d'adjoint était vacant a fait tous les entretiens, comme l'an dernier et ce n'est pas normal.

Second point : le SNPDEN reproche aux autorités académiques de ne pas les avoir conviés au groupe de travail AED/CPE.

M Polard explique qu'ils ont été invités à travers l'UNSA comme ID/FO à travers la FNEC.

Sur le groupe de travail, étonnement du SPDEN de voir les CPE stagiaires affectés sur les lycées car la réforme ne justifie pas ce déploiement de moyens au détriment des collèges qui en ont une vie scolaire intense.

M Polard explique que cette décision appartient aux IA.IPR vie scolaire mais que le barème sur les postes de CPE/établissement est à revoir en l'anticipant à la rentrée.

Les animateurs de bassins s'étonnent aussi de ne pas avoir été invités.

Fin du groupe Blanchet convoqué en urgence à 12h15.